
Gabiolle, administrateur du district de Nérac (Lot-et-Garonne) fait don de son traitement d'ex-prêtre, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Gabiolle, administrateur du district de Nérac (Lot-et-Garonne) fait don de son traitement d'ex-prêtre, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 386-387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22317_t1_0386_0000_15

Fichier pdf généré le 05/11/2020

un envoi d'effets d'équipement fait par l'administration du district, ses concitoyens y ont contribué pour plus de 300 chemises et 80 paires de bas.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (1).

8

La société populaire de Marvejols, département de la Lozère, se plaint de ce que des malintentionnés s'obstinent à rester oisifs les dimanches pour se livrer au travail les décadi : elle propose des mesures de rigueur contre les fanatiques.

Elle fait passer aussi un discours prononcé par le citoyen Malet, agent national du district, sur l'inauguration des bustes de Brutus, Lepeletier, Châlier et Marat.

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (2).

9

La société populaire et régénérée du canton des Abrets, district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, jure de ne prononcer le mot de *paix* que lorsqu'il aura été consacré par un décret; elle annonce qu'elle a remis à l'administration du district une somme de 358 livres pour l'armement d'un vaisseau de guerre; plus, 14 chemises, 6 gibernes, 5 livres de charpie et des guêtres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (3).

[La société populaire des Abrets, département de l'Isère, jure une haine immortelle aux infâmes Anglais, à ce peuple perfide et sanguinaire, dont le nom, dit-elle, est un opprobre, et dont la politique est l'assemblage de tous les crimes; peuple aussi bas que féroce, qui fait un trafic honteux de la liberté des nations; qui n'a pour élément que la corruption, d'autre ressource que l'assassinat, la famine et le vif talent de trouver des traîtres et de les soudoyer; qui calcule froidement dans ses comptoirs combien les maux qu'il fait à l'humanité lui feront intérêt; qui porte la rage du tigre dans le cœur, et qui, s'il était seul au monde pour maîtriser en desposte, transigeroit volontiers sur la perte du genre humain.

Pour concourir à la construction d'un vaisseau, cette société a remis à l'administration de son district 358 liv., plus 14 chemises, 6 gibernes, de la charpie et des guêtres. Cette offrande, dit-elle, est légère, mais c'est le denier du sans-culotte.

(1) P.-V., XLIV, 74. Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl^h).
 (2) P.-V., XLIV, 74-75. Bⁱⁿ, 7 fruct.
 (3) P.-V., XLIV, 75.

Elle remercie la Convention nationale de son décret bienfaisant qui sèche les larmes du vieux cultivateur, et qui féconde le sein de la mère pauvre et infortunée; elle termine en l'invitant de rester à son poste (1)].

10

Les élèves des deux écoles primaires de la commune de Cadillac, département du Bec-d'Ambès, promettent d'imiter les vertus de Viala et de Barra, dont ils viennent de célébrer la fête; ils prient la Convention de leur envoyer son bulletin et le recueil des actions héroïques.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de correspondance (2).

11

Le citoyen Loysel, administrateur du département de la Somme, annonce qu'il fait don à la patrie de la somme de 400 livres à prendre sur le montant de la liquidation d'un office de notaire dont il étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Liquidation (3).

12

L'administration du district de Nérac, département de Lot-et-Garonne, annonce que le citoyen Gabiolle, membre de cette administration, a fait don à la patrie du traitement que la nation lui faisoit en sa qualité de ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[L'admin^r. du distr. de Nérac, à la Conv.; Nérac, 9 therm. II] (5)

Représentans du peuple français,

Nous vous adressons l'extrait des registres des délibérations du conseil administratif du district de Nérac en date du 7 thermidor. Vous y verrez l'hommage que le citoyen Gabiolle, membre de notre administration, fait sur l'autel de la patrie du traitement que la nation lui faisoit en qualité de ci-devant prêtre. Son amour bien prononcé pour la liberté et son jeune âge (puisqu'il n'est âgé que de 26 ans) doit le faire

(1) Bⁱⁿ, 7 fruct. (suppl^h).
 (2) P.-V., XLIV, 75. Mentionné par Bⁱⁿ, 7 fruct.
 (3) P.-V., XLIV, 75. Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl^h).
 (4) P.-V., XLIV, 75-76.
 (5) C 319, pl. 1302, p. 9, 10. Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl^h).

compter parmi les vrais amis de la République française. S. et F.

QUATREIL (*présid.*), Brutus DUDEVANT.

Extrait du registre des délibérations du conseil administratif du district de Nérac. Séance publique du 7 thermidor 2^e année de la République une et indivisible.

Les administrateurs du conseil du district de Nérac assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, le citoyen Gabiolle, un des membres, a dit que, dirigé par les principes sacrés de la raison et de la philosophie, il a, le premier de ce district, abdicé les fonctions de ci-devant prêtre et abjuré les erreurs et les préjugés attachés à ce ministère imposteur; que par cette démarche raisonnable et patriotique il a entraîné plusieurs de ces ci-devant ministres à sacrifier à la philosophie des préjugés trop longtemps consacrés sur le territoire français, pour le bonheur et la liberté de ses concitoyens; que son exemple, en un mot, n'a pas peu servi à dessiller les yeux des habitans de ce district et à faire disparaître de son territoire jusqu'au moindre vestige de fanatisme, dont il se trouve dans ce moment débarrassé; qu'aujourd'hui, mû par les principes de son attachement constant aux intérêts de la République, et voulant donner des nouvelles preuves de son dévouement à la cause sacrée de la liberté et assurer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, son succès et ses triomphes, il fait hommage à la patrie du traitement que la Convention nationale lui a assuré par le décret du 2 frimaire dernier. Il déclare en conséquence qu'il renonce dès ce moment audit traitement, tant pour l'avenir qu'aux arrérages qui lui sont dus depuis le moment de son abdication. De laquelle déclaration il a demandé acte, et a signé Gabiolle.

Pour expédition, le président et le secrétaire du district de Nérac :

QUATREIL (*présid.*), LAFFITTE (*secrét.*).

13

Les administrateurs du district de Bourgneuf, département de la Creuse, informent la Convention qu'ils ont à peu près terminé la vente des biens d'émigrés et de déportés de ce district; que ces biens ont rapporté 1 804 730 liv. sur une estimation de 625 835 livres.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (1).

14

L'administration du district de Lauzun (2), les membres composant le conseil général de cette commune et les citoyens

(1) P.-V., XLIV, 76. B^m, 9 fruct. (suppl^h).

(2) Lot-et-Garonne.

composant la société populaire du même lieu, prient la Convention de leur envoyer le représentant du peuple Lakanal qui avoit entrepris de rendre la Drot navigable; ils demandent l'achèvement de tous les travaux encommencés que le représentant avoit ordonnés.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

15

Les membres du comité général de l'assemblée extraordinaire des représentans du peuple Bouillonois font passer à la Convention plusieurs décrets qu'elle a rendus et la félicitent sur la découverte de la conspiration des traitres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités de Correspondance et de Salut public (2).

16

Lacrampe, député des Hautes-Pyrénées, demande un congé pour aller rétablir sa santé.

La Convention nationale décrète qu'il sera accordé au citoyen Lacrampe, représentant du peuple, un congé de 5 décades pour aller dans sa famille rétablir sa santé (3).

[*Le repr. Lacrampe à la Conv.; Paris, sextidi fruct. II*] (4)

Citoyen président,

Une grande partie de l'Assemblée connoît la maladie que j'éprouve depuis plus de 2 mois; elle a résisté aux moyens ordinaires de guérison; je ne l'attends plus que de l'air natal.

Je demande à la Convention nationale de vouloir bien m'accorder un congé de 5 décades, en luy observant qu'il m'en faut une pour me rendre dans ma famille. S. et F.

LACRAMPE (*député des Hautes-Pyrénées*).

17

L'agent national près le district de Libreval (5), département du Cher, annonce que la vente des biens des émigrés se continue avec succès dans ce district. Seize lots de biens, estimés 4 150 liv., viennent d'être vendus 21 900 livres. Il a fait passer à la raffinerie

(1) P.-V., XLIV, 76.

(2) P.-V., XLIV, 76. B^m, 7 fruct.

(3) P.-V., XLIV, 76. Rapport attribué à Fréron. Décret n^o 10 535.

(4) C 318, pl. 1298, p. 8.

(5) Ci-devant Saint-Amand-Montrond.